

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 34 (1963)

Heft: 9

Nachruf: Me Henri Born

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† M^e Henri Born

C'est avec consternation que l'on a appris, le 18 août, la mort de M^e Henri Born, ancien maire de Moutier, membre d'honneur de l'ADIJ depuis le 4 mai dernier. Né à Moutier le 28 mai 1891, après avoir obtenu sa maturité à Porrentruy, le défunt avait fait ses études à Paris et à Berne. Il avait ouvert son étude à Moutier le 1er août 1916.

Porté, en décembre 1920, sur la liste du Parti libéral-radical il avait été élu au Conseil municipal et, dès juin 1921, avait été nommé vice-maire.

C'est le 1er janvier 1943, pour succéder à M^e Fernand Degoumois, décédé quelques mois plus tôt,

qu'il devint maire de Moutier et entra au comité de l'ADIJ où il succéda aussi à M^e Degoumois.

Ressentant les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter, il renonça à la mairie de Moutier à la fin de 1953, conservant ses fonctions de membre du comité de l'ADIJ jusqu'en juin 1962.

Homme probe et conscient de ses devoirs, citoyen honnête et travailleur, magistrat aux vues larges et précises, M^e Born laissera dans sa ville de Moutier un souvenir impérissable. A l'ADIJ également, où ses avis judicieux faisaient autorité, on gardera de ce membre d'honneur, à qui l'on avait délivré son diplôme à l'assemblée générale de Bienne, un souvenir reconnaissant.

On comprend, dès lors, le grand vide qu'il laisse au sein de sa famille à laquelle nous disons notre sympathie émue.

ADIJ



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'industrie horlogère dans le canton de Berne. — Dans un de ses derniers Bulletins, la « Suisse horlogère » s'exprime à ce sujet comme suit :

Malgré le rôle important que joue l'agriculture dans son économie, le canton de Berne peut être classé parmi les cantons les plus industriels de notre pays, toute proportion gardée bien entendu. Il le doit dans une certaine mesure, qui n'est certes pas la moindre, à l'industrie horlogère. Sur 2275 entreprises bernoises soumises à la loi fédé-